

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE-LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à la salle municipale de Lac-du-Cerf, au 15, rue Émard, le **mardi 3 octobre 2017, à 19 heures**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

**Sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Danielle Ouimet**

Les conseillers: Caroline Huot, Hugo Bondu, Jacques de Foy, Raymond Brazeau, Stéphane Poirier.

Est absent le conseiller Larry Boismenu.

Jacinthe Valiquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

\*\*\*\*\*

**Ouverture de la séance**

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 00.

\*\*\*\*\*

**281-10-2017**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Stéphane Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF  
ORDRE DU JOUR  
3 OCTOBRE 2017 - 19 HEURES**

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE
02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX):
  - 03.01 Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2017
04. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 04.01 Registre des comptes à payer au 30 septembre 2017
  - 04.02 Registre des salaires du 27 août 2017 au 30 septembre 2017
  - 04.03 Rapport de la secrétaire-trésorière - Délégation de compétence
  - 04.04 Proposition des mises en commun de services d'ingénierie

- 04.05 Dénonciation des changements annoncés dans le budget fédéral 2017 concernant les allocations non imposables des élus municipaux
- 04.06 Don de 100\$ à Centraide Gatineau-Labelle Hautes-Laurentides
- 04.07 Adhésion à un contrat d'assurance collective
- 05. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 06. TRANSPORT
  - 06.01 Reddition de compte dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018
  - 06.02 Demande de déneigement de chemin privé 2017-2018 – chemin Ouimet
  - 06.03 Demande de déneigement de chemin privé 2017-2018– chemin Wester
  - 06.04 Demande de déneigement de chemin privé 2017-2018 – chemin des Pins
  - 06.05 Demande de déneigement de chemin privé 2017-2018 – chemin des Peupliers
  - 06.06 Demande de déneigement de chemin privé 2017-2018 – chemin Baie-Laplante
- 07. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 07.01 Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre – Prévisions budgétaires 2017
  - 07.02 Demande d'appui de la Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac pour le remplacement de collecte de bacs bruns par des collectes de bacs noirs pour les industries, les commerces et les institutions (ICI)
- 08. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
- 09. LOISIRS
  - 09.01 Annexe à l'entente intermunicipale entre la Ville de Mont-Laurier et les municipalités participantes visant l'exploitation et le financement de Munispec reconnue comme activité de diffusion et équipement supralocal
  - 09.02 Appel d'offres pour l'entretien des pistes de ski de fond et de raquettes
  - 09.03 Demande d'aide financière de certains commerçants de Lac-du-Cerf pour le sentier de VTT qui passe chez monsieur David Lussier et monsieur Vianney Léonard à partir du village côté sud vers la 311
  - 09.04 Club de Loisirs du Lac-du-Cerf inc. – demande de don des affiches des noms de sentiers du Mont Limoges qui seront ou ont été enlevés
- 10. CULTURE
- 11. LACS ET ENVIRONNEMENT
- 12. AVIS DE MOTION
- 13. RÈGLEMENTS

- 14. VARIA
- 15. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

282-10-2017

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2017**

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2017.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

283-10-2017

**Registre des comptes à payer au 30 septembre 2017**

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

<b>MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF</b>			
<b>REGISTRE DES COMPTES À PAYER</b>			
<b>AU 30 SEPTEMBRE 2017</b>			
<b>NO CHÈQUE</b>	<b>À</b>	<b>NO. CHÈQUE</b>	<b>TOTAL</b>
CPA1700004			349,52 \$
M1700491	À	M1700497	140 880,18 \$
C1700498	À	C1700506	21 634,86 \$
L1700507	À	L1700516	15 024,28 \$
P1700517	À	P1700527	4 585,35 \$
<b>TOTAL</b>			<b>182 474,19 \$</b>

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 3 octobre 2017

Jacinthe Valiquette,  
directrice générale et secrétaire-trésorière.

\*\*\*\*\*

284-10-2017

**Registre des salaires pour la période du 27 août au 30 septembre 2017**

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Stéphane Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le paiement des registres des salaires pour la période du 27 août au 30 septembre 2017, se totalisant 34 584,95 \$. Chèques numéro : D1600299 à D1600341.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 3 octobre 2017

Jacinthe Valiquette,  
directrice générale et secrétaire-trésorière.

\*\*\*\*\*

285-10-2017

**Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - délégation de compétence**

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport des engagements de délégation de compétence de la directrice générale et secrétaire-trésorière :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES BONS DE COMMANDE			
DU 1ER AU 30 SEPTEMBRE 2017			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
ENB1700173			163,78 \$
ENB1700186			À VENIR
ENB1700187	À	ENB1700193	1 317,39 \$
<b>TOTAL</b>			<b>1 481,17 \$</b>

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 3 octobre 2017

Jacinthe Valiquette,  
directrice générale et secrétaire-trésorière.

286-10-2017

**Proposition des mises en commun de services d'ingénierie**

CONSIDÉRANT la proposition de la MRC d'Antoine-Labelle pour les mises en commun de services d'ingénierie, et ce, afin de se doter de ressources spécialisées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Stéphane Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser la MRC d'Antoine-Labelle que la Municipalité de Lac-du-Cerf est favorable à l'embauche d'un ingénieur civil sous la responsabilité de la MRC, et ce, afin d'offrir des services aux municipalités adhérentes.

Pour l'entente de services avec banques d'heures, la municipalité de Lac-du-Cerf serait intéressée pour une banque d'heures de 40 h en 2018 et une banque d'heures de 40 h en 2019.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

287-10-2017

**Dénonciation des changements annoncés dans le budget fédéral 2017 concernant les allocations non imposables des élus municipaux**

**CONSIDÉRANT QUE** le budget fédéral 2017 prévoit des modifications importantes concernant les allocations non imposables des élus municipaux;

**CONSIDÉRANT QU'EN** raison de ces modifications, les revenus réels disponibles des élus municipaux seront diminués de manière substantielle dès 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** cela forcera plusieurs municipalités à revoir la hausse la rémunération des élus pour compenser les effets de cette mesure, et ce, au détriment des contribuables et, de manière plus générale, au détriment des citoyens des municipalités;

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Stéphane Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la municipalité de La Macaza et de dénoncer les changements annoncés dans le budget fédéral 2017 concernant les allocations non imposables des élus municipaux

De faire parvenir la présente résolution aux ministres du Revenu national, des Finances, au président du Conseil du trésor du Canada, ainsi qu'à monsieur le député fédéral David Graham.

**ADOPTÉE**

**288-10-2017**      **Centraide – Campagne 2017**

CONSIDÉRANT que Détente santé des 3 Villages sollicite la Municipalité de Lac-du-Cerf afin que le chèque que la Municipalité émet au nom de Centraide leur soit remis dans le cadre de la collecte de fonds ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des membres du conseil de faire un don de 100\$ à Centraide Gatineau-Labelle-Hautes-Laurentides et d'acquiescer à la demande de l'Association Détente-Santé des 3 villages en leur remettant le chèque.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 3 octobre 2017

Jacinthe Valiquette  
secrétaire-trésorière et directrice générale.

\*\*\*\*\*

**289-10-2017**      **Adhésion à un contrat d'assurance collective**

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance-collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

CONSIDÉRANT que tant le Code municipal que la Loi sur les cités et villes permettent à une municipalité (ou MRC ou organisme) d'adhérer à un tel contrat;

CONSIDÉRANT que la FQM a transmis à la municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Municipalité de Lac-du-Cerf désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions;

CONSIDÉRANT que la date de mise en vigueur du contrat est le 1er janvier 2018 ;

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Lac-du-Cerf adhère au contrat d'assurance-collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1er janvier 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement ;

QUE la Municipalité de Lac-du-Cerf autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité de Lac-du-Cerf accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM le droit de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

## **TRANSPORT**

290-10-2017

### **Reddition de compte dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 – Municipalité de Lac-du-Cerf**

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 2018;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

- QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
- QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.
- QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**291-10-2017 Demande de déneigement – Chemin Ouimet (section privée)**

Le conseiller Monsieur Hugo Bondu se retire des délibérations mentionnant avoir un intérêt dans la question puisque monsieur Michel Raïche est son beau-père. Il est 19 h 08.

CONSIDÉRANT que des contribuables du chemin Ouimet ont fait une demande à la municipalité pour le déneigement du chemin privé conduisant à leur propriété pour la saison d'hiver 2017-2018, à savoir :

- Monsieur Pierre Brien – 16, chemin Ouimet
- Monsieur Michel Raïche – 18, chemin Ouimet
- Madame Susan Walsh – 22, chemin Ouimet

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'assiette du terrain, Monsieur Bernard d'Aragon autorise le passage de l'équipement nécessaire pour rendre le service de déneigement accessible aux requérants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf procède au déneigement du chemin Ouimet (section privée), sur une distance de 0.7 km pour la saison d'hiver 2017-2018, et ce, à la condition que tous les contribuables ayant déposé une demande de déneigement sur ledit chemin privé aient acquitté la totalité de leur facture avant le 15 novembre 2017, à défaut de quoi le chemin ne sera pas déneigé.



Il est de plus résolu à la majorité des conseillers présents de rappeler aux requérants que pour être prise en considération, la demande de déneigement doit parvenir à la Municipalité avant la séance du mois de septembre de chaque année et que si le conseil municipal accepte de déneiger ledit chemin, le paiement pour l'ouverture devra parvenir à la municipalité avant le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année, sans quoi la rue privée ne sera pas déneigée.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

Monsieur Hugo Bondu reprend part aux délibérations à 19 h 09.

\*\*\*\*\*

**292-10-2017**

**Demande de déneigement – Chemin Wester**

CONSIDÉRANT que Messieurs Paul Graham et François Veillette présentent une demande à la municipalité pour le déneigement du chemin privé conduisant à leur propriété sise au 16 et 18, chemin Wester pour la saison d'hiver 2016-2017;

CONSIDÉRANT que les propriétaires de l'assiette du terrain, messieurs André Wester et Paul Graham autorisent le passage de l'équipement nécessaire pour rendre le service de déneigement accessible aux requérants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf procède au déneigement du chemin Wester sur une distance de 0,3 km pour la saison d'hiver 2017-2018, et ce, à la condition que les contribuables ayant déposé la demande de déneigement sur ledit chemin privé aient acquitté la totalité de leur facture avant le 15 novembre 2017, à défaut de quoi le chemin ne sera pas déneigé.

Il est de plus résolu à l'unanimité des conseillers présents de rappeler aux requérants que pour être prise en considération, la demande de déneigement doit parvenir à la Municipalité avant la séance du mois de septembre de chaque année et que si le conseil municipal accepte de déneiger ledit chemin, le paiement pour l'ouverture devra parvenir à la municipalité avant le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année, sans quoi la rue privée ne sera pas déneigée.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

293-10-2017

**Demande de déneigement – Chemin des Pins (section privée)**

La mairesse Danielle Ouimet se retire des délibérations mentionnant avoir un intérêt dans la question puisque monsieur Sylvain Caron est son époux. Il est 19 h 09.

Monsieur Raymond Brazeau, maire suppléant, préside l'assemblée.

CONSIDÉRANT que Monsieur Sylvain Caron a fait une demande à la municipalité pour le déneigement du chemin privé conduisant à sa propriété sise au 16, chemin des Pins pour la saison d'hiver 2017-2018;

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'assiette du terrain, Monsieur Sylvain Caron, autorise le passage de l'équipement nécessaire pour rendre le service de déneigement accessible au requérant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf procède au déneigement du chemin des Pins (section privée), sur une distance de 0.9 km pour la saison d'hiver 2017-2018, et ce, à la condition que le contribuable ayant déposé la demande de déneigement sur ledit chemin privé ait acquitté la totalité de la facture avant le 15 novembre 2017, à défaut de quoi le chemin ne sera pas déneigé.

Il est de plus résolu à l'unanimité des conseillers présents de rappeler aux requérants que pour être prise en considération, la demande de déneigement doit parvenir à la Municipalité avant la séance du mois de septembre de chaque année et que si le conseil municipal accepte de déneiger ledit chemin, le paiement pour l'ouverture devra parvenir à la municipalité avant le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année, sans quoi la rue privée ne sera pas déneigée.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

Madame Danielle Ouimet reprend part aux délibérations à 19 h 10 et préside à nouveau l'assemblée.

\*\*\*\*\*

294-10-2017

**Demande de déneigement - chemin des Peupliers**

CONSIDÉRANT que Monsieur Pierre Doré a fait une demande à la municipalité pour le déneigement du chemin privé conduisant à ses propriétés sises au 10 et 11, chemin des Peupliers pour la saison d'hiver 2017-2018;

CONSIDÉRANT que l'assiette du terrain est située sur le territoire public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf procède au déneigement du chemin des Peupliers (section privée), sur une distance de 0,3 km pour la saison d'hiver 2017-2018, et ce, à la condition que le contribuable ayant déposé la demande de déneigement sur ledit chemin privé ait acquitté la totalité de la facture avant le 15 novembre 2017, à défaut de quoi le chemin ne sera pas déneigé.

Il est de plus résolu à l'unanimité des conseillers présents de rappeler aux requérants que pour être prise en considération, la demande de déneigement doit parvenir à la Municipalité avant la séance du mois de septembre de chaque année et que si le conseil municipal accepte de déneiger ledit chemin, le paiement pour l'ouverture devra parvenir à la municipalité avant le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année, sans quoi la rue privée ne sera pas déneigée.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**295-10-2017**

**Demande de déneigement – Chemin Baie-Laplante**

CONSIDÉRANT que Monsieur Michel St-Louis présente une demande à la municipalité pour le déneigement du chemin privé conduisant à sa propriété sise au 30, chemin Baie-Laplante pour la saison d'hiver 2017-2018;

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'assiette du terrain, Monsieur Michel St-Louis, autorise le passage de l'équipement nécessaire pour rendre le service de déneigement accessible au requérant et qu'il va aménager une virée pour faciliter le travail de déneigement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf procède au déneigement du chemin Baie-Laplante sur une distance de 0,3 km pour la saison d'hiver 2017-2018, et ce, à la condition que le contribuable ayant déposé la demande de déneigement sur ledit chemin privé ait acquitté la totalité de la facture avant le 15 novembre 2017, à défaut de quoi le chemin ne sera pas déneigé.

Il est de plus résolu à l'unanimité des conseillers présents de rappeler au requérant que pour être prise en considération, la demande de déneigement doit parvenir à la Municipalité avant la séance du mois de septembre de chaque année et que si le conseil municipal accepte de déneiger ledit chemin, le paiement pour l'ouverture devra parvenir à la municipalité avant le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année, sans quoi la rue privée ne sera pas déneigée.

**ADOPTÉE**

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**296-10-2017     Adoption des prévisions budgétaires 2018 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre**

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par la conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les prévisions budgétaires 2018 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre soient adoptées telles que déposées et adoptées par ladite Régie le 13 septembre 2017.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**297-10-2017     Demande d'appui de la Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac - remplacement de collecte de bacs bruns par des collectes de bacs noirs pour les ICI**

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas appuyer la demande de la Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac voulant que la RIDL retire une collecte de bacs bruns par mois, pour tous les citoyens durant la période hivernale, soit de décembre à avril inclusivement.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**LOISIRS**

**298-10-2017     Entente Mont-Laurier modifiée annexe Munispec Finale 2017**

ATTENDU l'entente intermunicipale signée par les parties en novembre 2015 concernant les équipements supralocaux;

ATTENDU l'entente intervenue aux termes des séances de médiation tenues entre les municipalités uniquement en ce qui a trait au partage du déficit annuel d'opération de l'activité de diffusion de Muni-Spec laquelle a été entérinée par le conseil de la MRC (MRC-CC-12602-08-17);

ATTENDU le nouveau partenariat financier au soutien de l'activité de diffusion de l'équipement supralocal Muni-Spec Mont-Laurier dont copie de l'annexe est jointe à la présente;

ATTENDU que la présente résolution fait foi en place et lieu de signature à l'annexe;

ATTENDU que la présente résolution doit être envoyé à la Ville de Mont-Laurier d'ici le 15 octobre 2017 et qu'à défaut de se faire, l'annexe deviendra nulle de nullité absolue et les termes de l'entente prévaudront;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Stéphane Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le nouveau partenariat financier du déficit annuel d'opération de l'activité de diffusion de Muni-Spec selon les termes de l'annexe à l'entente jointe aux présentes.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses ci-dessus mentionnées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 3 octobre 2017

Jacinthe Valiquette  
secrétaire-trésorière et directrice générale.

\*\*\*\*\*

**299-10-2017**

**Appel d'offres pour l'entretien des pistes de ski de fond et de raquettes**

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Stéphane Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à publier par médiaposte et sur le site internet de la municipalité, un appel d'offres pour l'entretien des pistes de ski de fond et de raquettes.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**300-10-2017**

**Demande d'aide financière de certains commerçants de Lac-du-Cerf pour le sentier de VTT qui passe chez monsieur David Lussier et monsieur Vianney Léonard à partir du village côté sud vers la 311**

Il est proposé par la conseillère Caroline Huot appuyé par le conseiller Stéphane Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reporter ce sujet à une séance ultérieure, car le conseil municipal trouve qu'il manque d'informations. Les élus veulent connaître le nom des commerçants qui contribuent et les coûts qu'ils ont à déboursier.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

301-10-2017

**Club de Loisirs du Lac-du-Cerf inc. – demande de don des affiches des noms de sentiers du Mont Limoges qui seront ou ont été enlevées**

Madame Caroline Huot se retire des délibérations mentionnant avoir un intérêt dans la question puisqu'elle fait partie du comité d'administration du Club des Loisirs du Lac-du-Cerf inc.. Il est 19 h 16.

CONSIDÉRANT que le Club de loisirs du Lac-du-Cerf inc. souhaite pouvoir récupérer les affiches de noms de sentiers qui seront ou ont été enlevés du Mont-Limoges pour être remplacés par de nouveaux;

CONSIDÉRANT que le Club des Loisirs du Lac-du-Cerf inc. nous demande ce don pour pouvoir les mettre à l'encan le 14 octobre prochain, lors de la Fête du 50e des sentiers du Mont-Limoges et conserver le montant des ventes pour acheter les matériaux nécessaires à la conservation des panneaux de prière et des noms des premiers qui ont atteint le haut du Mont-Limoges en 1967 afin de les repositionner à leur place, mais de façon à ce que ce souvenir soit bien conservé, au belvédère du toit bleu ;

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande du Club des Loisirs du Lac-du-Cerf inc. et de leur donner les affiches des noms des sentiers du Mont-Limoges qui seront ou ont été enlevées.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

Madame Caroline Huot reprend part aux délibérations. Il est 19 h 17.

\*\*\*\*\*

302-10-2017

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 19 h 22.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

Danielle Ouimet  
mairesse  
secrétaire-trésorière

Jacinthe Valiquette  
Directrice générale et

*Je, Danielle Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec..*

Danielle Ouimet  
mairesse